

## Fuite d'eau avant /après compteur

Par **radioifm**, le **29/06/2009** à **16:27**

Bonjour,

Suite au relevé des compteurs d'eau qui a été effectué en notre absence le 22/06, nous venons de recevoir un courrier de la cne nous alertant sur une éventuelle fuite d'eau notre consommation est passée de 220 à 2700 m<sup>3</sup> d'eau cette année.

Bien-sûr nous attendons la visite d'un plombier pour tenter de trouver cette fuite, car aucun élément visible dans la maison ni sur le terrain.

Je sais qu'il y a une histoire de avant/après mais je n'y comprends rien. Nous avons 2 compteurs dans un regard en début de propriété, si nous coupons le robinet de la maison, un des compteurs s'arrête de tourner, mais le 2ème continue de tourner et il faut arrêter le robinet au compteur pour que les 2 s'arrêtent.

Bien-sûr le courrier stipule que nous sommes responsable de la fuite et que donc la consommation nous sera facturée.

Du compteur à la maison il y a environ 50m et les tuyaux sont apparemment enterrés à plus d'1m de profondeur.

Pouvez-vous m'aider, y a-t-il des recours pour alléger cette énorme facture ? et comment contrôler que la fuite est bien sur notre partie ?

Merci beaucoup